



L'AD a réaffirmé à plusieurs reprises son opposition à l'augmentation de l'horaire scolaire.

Plus précisément :

- Elle a refusé la comparaison non pertinente du minutage d'enseignement entre les cantons ;
- Elle s'est opposée à une justification de l'augmentation de l'horaire de l'élève par la mise en place de HarmoS ;
- Elle a dénoncé le raisonnement simpliste liant le nombre d'heures d'enseignement et les résultats aux tests Pisa ;
- Elle a exigé et exige encore un débat englobant toute la scolarité obligatoire.

Néanmoins, la SPG possède une place au sein de la commission « HarmoS et horaire scolaire » (HHS) où elle manifeste sa résistance. La SPG doit aussi profiter de ces moments pour être une force de propositions. Elle doit alors exiger, si la perspective d'une augmentation de l'horaire scolaire devait se vérifier suite à la consultation générale, un certain nombre de garanties nécessaires pour entrer en matière et négocier les conditions cadres. Le comité propose donc de définir les garanties à obtenir.

Garanties préalables à tout changement d'horaire :

- une nette amélioration du taux d'encadrement cantonal, d'un point au minimum (16 au lieu de 17) selon le calcul en vigueur et les conditions actuelles, première étape pour aller vers le rétablissement progressif d'un ratio élèves/postes d'enseignement acceptable (14, comme au début des années 90) ;
- un taux d'encadrement plus favorable pour le cycle élémentaire avec l'école obligatoire à 4 ans, soit une augmentation d'environ 50% des forces, avec une utilisation souple des ressources, sur le principe de 3 postes pour 2 classes (par exemple 36 élèves de 1E pourraient être pris en charge en 3 classes de 12 élèves ou en 2 classes de 18 élèves avec 1,5 poste par classe, suivant les moments) ;
- pas de morcellement de l'horaire de l'enseignant lors de l'introduction d'un éventuel nouvel horaire, soit la garantie d'avoir au minimum ½ journée (4 périodes « bloc » selon l'horaire actuel) hors établissement, considérant que ces périodes sont un temps de congé (gestion personnelle du temps de travail) ;
- des moyens supplémentaires et suffisants pour mettre en œuvre la différenciation pédagogique et les dispositifs d'appui aux élèves en difficulté ;
- une pleine offre de prestations aux élèves en matière d'activités parascolaires et périscolaires, culturelles, artistiques, etc. ;
- le maintien des modalités d'intervention des MS en ½ classe ou en coprésence ;
- la conservation d'un vrai statut de généraliste ;
- la prise en considération du développement global de l'enfant/élève (pas d'augmentation de l'horaire au cycle élémentaire) ;
- des modélisations d'horaire étudiées et négociées avec la DGEP.

Par ailleurs, l'introduction de l'enseignement de l'anglais n'étant pas prévue avant 2013, la SPG demande de prendre le temps de la réflexion et de travail nécessaire à la bonne réalisation des travaux : pas de précipitation contre-productive.

Prise de position soutenue à l'UNANIMITÉ par l'Assemblée des délégué-e-s de la SPG

Le comité, après les avoir brièvement présentées à l'AD du 15 mars, **a soumis ces propositions à l'AD du 4 mai 2010**. Après débats et amendements, il a obtenu son soutien ; l'AD a fait siennes les garanties demandées. Le texte adopté, servira donc comme **base de revendications à présenter à l'AGO le 1^{er} juin 2010**. Suivant les résultats de la consultation HHS encore en cours à ce jour, des réajustements – stratégiques ou autres, légers ou profonds – devront être envisagés. Le comité a aussi été mandaté par l'AD pour agir en conséquence. Enfin, le comité, en anticipation, élaborera des **moyens d'actions** (publications, manifestations, grève administrative, grève du zèle, débrayage, grève, etc.) selon la tournure des événements d'ici à la fin de l'année scolaire, et à déployer au mois de juin, voire à la rentrée.

Le comité de la SPG – mai 2010